

Colonisation : ce qu'étaient vraiment les relations maîtres et esclaves au XVII et XVIIIèmes siècles



Atlantico vous propose en partenariat avec Storia Voce une émission sur la colonisation et l'esclavage, loin des clichés et des simplifications habituelles. Un entretien de Christophe Dickès avec Frédéric Régent, docteur en histoire de l'Université Paris I.

Au programme de la classe de 4^e et de Seconde, l'ouverture Atlantique, la colonisation et l'esclavage engagent à la fois la mémoire et l'histoire. Loin des clichés et des simplifications habituelles, Frédéric Régent continue ici un [Cours d'Histoire] en quatre volets consacré à ce sujet. Interrogé par Christophe Dickès dans cette première partie sur le rapport entre maître et esclaves dans les îles du XVII^e au XVIII^e siècle, il répond aux questions suivantes:

1. Qui sont les premiers esclaves sur le territoire français ?
2. Comment se fait-il que l'esclavage soit interdit en France à l'époque et autorisé sur ces terres ?
3. D'où viennent ces esclaves ? Pourquoi l'esclave africain s'impose ? En Afrique, qui organise ces marchés d'esclaves ?
4. Quelle est la réalité des rapports entre maître et esclaves ?
5. Existe-t-il une condition juridique de l'esclave ? Où le fait précède-t-il le droit ?
6. Existe-t-il des cadres juridiques différents d'un endroit à l'autre ?
7. Qui sont les maîtres ?
8. Existe-t-il des hommes de couleur libres ? Et ces hommes ont-ils eux-mêmes des esclaves ?

Notre invité: Docteur en histoire de l'université de Paris I, [Frédéric Régent](#) s'est spécialisé dans les questions concernant l'esclavage dans les colonies françaises sous l'Ancien Régime et au temps de la Révolution. Après avoir enseigné en lycée, en collège et à l'université des Antilles-Guyane, Frédéric Régent a publié en 2007 un ouvrage reconnu et qui fait désormais autorité sur cette question intitulé *La France et ses esclaves, de la colonisation aux abolitions 1620-1848* (Grasset, réédition Hachette Pluriel en 2010). Frédéric RÉGENT est maître de conférences en histoire moderne à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre de l'Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine (IHMC – UMR 8066) et de l'Institut d'Histoire de la Révolution Française (IHRF). Ses recherches actuelles concernent les propriétaires d'esclaves en Guadeloupe, des débuts de la colonisation française en 1635 à l'abolition de l'esclavage en 1848. Frédéric Régent est l'auteur de *Esclavage, métissage, liberté – La Révolution française en Guadeloupe (1789-1802)*, Grasset, 2004 ; [La France et ses esclaves, de la colonisation aux abolitions, 1620-1848](#) Grasset, 2007, Pluriel, 2012. Il est co-auteur avec Gilda Gonfier et Bruno Maillard : *Libres et sans fers. Paroles d'esclaves français. Guadeloupe, Île Bourbon (Réunion) Martinique*, Fayard, 2015. Il vient de publier [Les maîtres de la Guadeloupe. Propriétaires d'esclaves \(1635-1848\)](#) (Tallandier, 432 pages, 23.30€). Par décret en date du 22 août 2016, Frédéric Régent est nommé, pour une durée de trois ans, Président du [Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage](#).